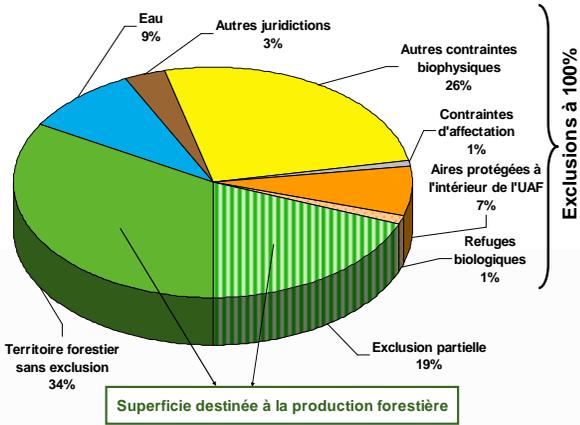




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

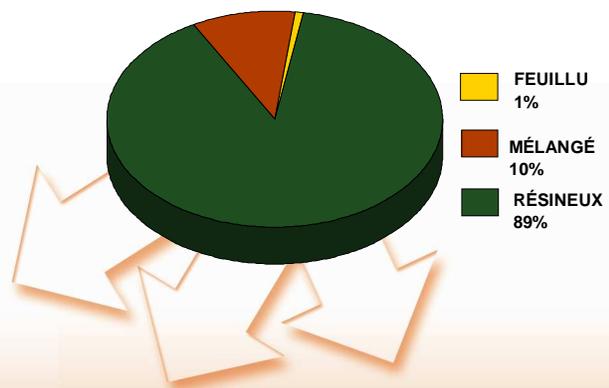
Portrait global

Superficie<sup>1</sup> : 8 459 818 ha

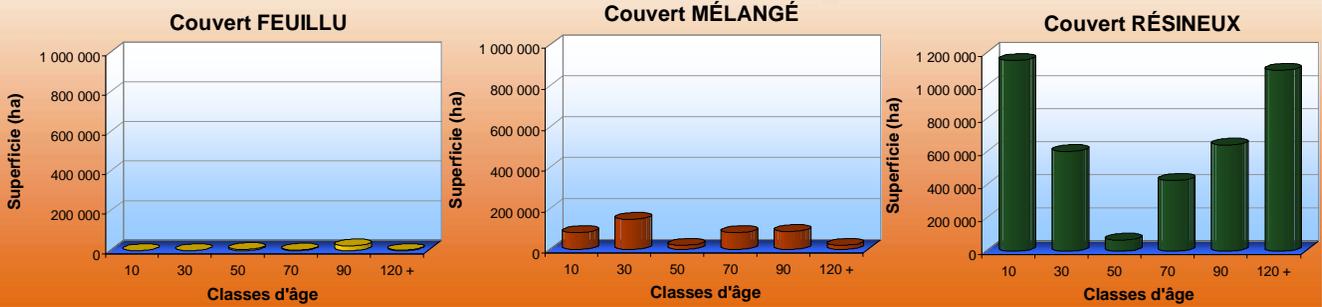


Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert  
Superficie<sup>2</sup> : 4 488 192 ha



Types de couvert et classes d'âge



<sup>1</sup> superficie brute sans réduction <sup>2</sup> superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (1<sup>ER</sup> AVRIL 2009 AU 31 MARS 2013)

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m <sup>3</sup> /an)				
	Rendement soutenu (150 ans)				
	SEPM <sup>1</sup>	Thuya	Peupliers	Bouleau papier	Total
<b>A</b> 2000-2008	5 470 700	0	476 500	271 100	6 218 300
<b>B</b> Forestier en chef 2009-2013	3 821 700	100	408 300	176 700	4 406 800
Variation (B-A)	-1 649 000	100	-68 200	-94 400	-1 811 500
Variation (%)	-30,1%	--	-14,3%	-34,8%	-29,1%
<b>A</b>	Possibilités 2000-2008, sans les réductions pour la limite nordique et les aires protégées annoncées après le 31 mars 2000.				
<b>B</b>	Possibilités 2008-2013, suite à la reprise des calculs avec le logiciel "Woodstock/Stanley" pour les unités d'aménagement comprises dans le territoire couvert par l'Entente "Paix des Braves".				

<sup>1</sup> sapin, épinettes, pin gris et mélèze

Provenance des volumes	Superficie annuelle <sup>1</sup>	Récolte maximale annuelle	
	ha	m <sup>3</sup>	%
Bandes riveraines	45 275	71 774	1,6%
Séparateurs de coupe <sup>2</sup>	34 270	30 646	0,7%
Pentes fortes (31 à 40 %)	2 839	14 511	0,3%
Habitats fauniques	0	0	0,0%
Encadrements visuels	48 370	114 703	2,6%
Territoires à multiples usages	46 644	44 690	1,0%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	39 358	170 718	3,9%
Autres particularités régionales ou locales	87 304	173 814	3,9%
<b>Sous-total des contraintes opérationnelles</b>	<b>304 060</b>	<b>620 857</b>	<b>14,1%</b>
<b>Sous-total sans contrainte opérationnelle</b>	<b>950 012</b>	<b>3 785 943</b>	<b>85,9%</b>
<b>Total</b>	<b>1 254 071</b>	<b>4 406 800</b>	<b>100,0%</b>

<sup>1</sup> Superficie totale pour les UA qui ne font pas partie de l'Entente "Paix des Braves"

<sup>2</sup> Les forêts morcelées sont incluses avec les séparateurs de coupe pour l'UA 026-51



### 3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Veuillez noter que les particularités reliées à l'entente « Paix des Braves » ont été considérées. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter les fiches thématiques « Exigences générales » et « Particularités de l'entente « Paix des Braves » ».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie <sup>2</sup>
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM <sup>1</sup>	16 906
	Coupe mosaïque - 3 mètres <sup>3</sup>	13 801
	Coupe mosaïque - 7 mètres <sup>3</sup>	6 979
	Éclaircie commerciale	877
Sans récolte	Préparation de terrain	3 498
	Plantation, regarni, ensemencement	11 043
	Éclaircie pré-commerciale	12 222
	Drainage	402

<sup>1</sup> Coupe avec protection de la régénération et des sols, coupe avec protection de la haute régénération et des sols, coupe avec protection des petites tiges marchandes.

<sup>2</sup> Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 (1er avril 2009 pour l'UA 085-51).

<sup>3</sup> Pour plus d'information sur les coupes mosaïques, voir la fiche thématique « Exigences générales ».

### 4 – NOTE AU LECTEUR

Cette fiche régionale a été mise à jour afin de prendre en considération les modifications apportées en 2009 aux résultats applicables aux unités d'aménagement (UA) 026-61, 026-64 (versions 3.1).

De plus, les résultats des UA 026-51, 085-51 (version 2.1), 086-52 et 087-51 ont été ajoutées alors que ceux de l'UA 084-62 ont été retranchés, au profit de la région Abitibi-Témiscamingue, afin d'harmoniser la présentation des résultats régionaux avec celle du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune en référence à l'attribution des bois par région.

Pour connaître le volume des attributions à jour, vous pouvez consulter le site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune localisé à l'adresse suivante :

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-CAAF-possibilite.jsp>.

